



Rapport annuel 2022

Opérations de démoustication réalisées
sur le territoire de Cap Atlantique

1) Présentation du territoire de Cap Atlantique

Novembre 2022

Introduction

Les marais et les prés salés de Cap Atlantique constituent des sites exceptionnels par leur diversité, leur spécificité mais également leur sensibilité. Cependant, des espèces spécifiques de moustiques se sont adaptées à ces milieux et peuvent ponctuellement proliférer de façon excessive, sans régulation naturelle.

Pour préserver les activités locales et prévenir la propagation des maladies, il convient de réguler ces populations de moustiques de façon collective, dans le cadre d'un arrêté préfectoral annuel, afin de limiter le recours individuel ou collectif aux aérosols et autres produits nocifs pour l'environnement et la santé.

Conformément à l'arrêté préfectoral portant délimitation des zones de lutte contre les moustiques dans le département de la Loire-Atlantique pour les années 2021 et 2022, Cap Atlantique rend compte auprès du département de Loire Atlantique, du bilan des interventions.

1. Liste des communes concernées par l'activité 2022

Le secteur d'intervention couvre l'intégralité du territoire de Cap Atlantique. 3 communes compris sur ce territoire se situant sur le département du Morbihan, nous restituerons l'activité de démoustication seulement sur les 12 communes situées sur le département de Loire Atlantique. L'ensemble du territoire de ces 12 communes est intégré dans le dispositif de lutte, soit 32 200 ha

Zone de surveillance de la presqu'île guérandaise :

- ASSERAC
- BATZ-SUR-MER
- GUERANDE
- HERBIGNAC
- LA BAULE-ESCOUBLAC
- LA TURBALLE
- LE CROISIC
- LE POULIGUEN
- MESQUER
- PIRIAC
- SAINT-LYPHARD
- SAINT-MOLF



2. Descriptif des différentes zones humides du territoire d'intervention

Au Nord, **les marais de Pont Mahé**

Marais saumâtres exploités pour la fauche et le pâturage, bordés de zones bocagères denses de sous-bois.

Au centre, **les marais salants du Mès et les marais de Pompas**

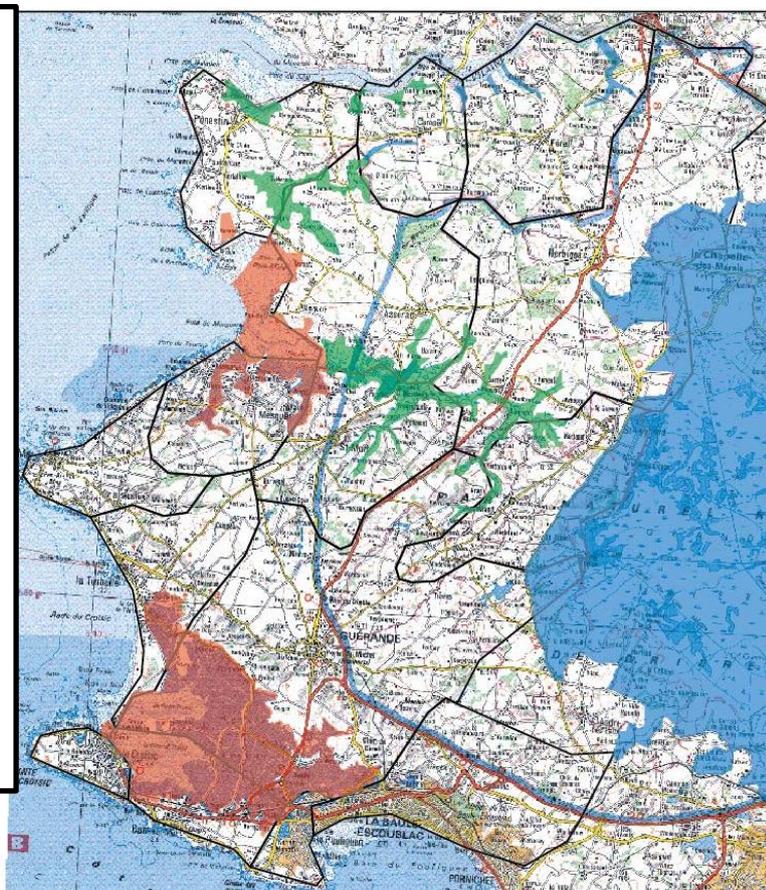
Marais salants exploités pour la production de sel principalement et marais saumâtres exploités pour la fauche et le pâturage, bordés de zones bocagères.

A l'ouest, **le marais de Grande Brière**

Marais doux exploités pour la fauche et le pâturage bordés de zones bocagères denses de sous-bois inondables.

Au Sud, **les marais salants de Guérande**

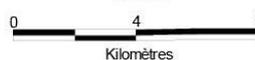
Marais salants exploités pour la production de sel avec une périphérie de marais saumâtres.



Légende :

- marais salants
- marais saumâtres
- marais doux

Echelle :



N



Sur le territoire de Cap Atlantique, une partie importante des gîtes à moustiques se situe sur les zones de marais salants endigués (marais du bassin de Guérande, marais du bassin du Mès) soumis à des mises en eau d'origine marine, pluviale ou liées aux manipulations humaines (Cf Annexe 1 - Localisation des gîtes potentiels sur le territoire de Cap Atlantique). Ces dernières sont caractérisées par leur diversité d'aménagement et de gestion en lien avec l'exploitation traditionnelle (agriculture, ostréiculture, saliculture), la gestion conservatoire mais aussi les loisirs (chasse).

3. Types d'habitats abritant des gîtes larvaires à culicidés

- **Les bassins de marais salants ou claires ostréicoles**, abandonnés totalement ou partiellement soumis à des influences hydrauliques diverses. Ils subissent généralement des phases d'assèchement et se couvrent de groupements végétaux variés caractéristiques des gîtes larvaires à Culicidés halophiles (salicorniaies, jonçaiies à jonc maritimes, roselières, scirpaies...).

Sur ces gîtes larvaires, la dynamique des éclosions larvaires sont consécutives à la remise en eau de ces bassins par des pluies ou des marées, à la suite de manipulations hydrauliques intempestives (exploitants, chasseurs, cueilleurs de salicornes, gestionnaires, ...). Ce type de gîte constitue l'essentiel des gîtes prospectés sur le territoire d'intervention.



Saline Branzais (Lencly - Guérande)



Saline Haute folie (Saillé - Guérande)



Vasière Kerbernard (Kercabellec - Mesquer)



Saline La coyée (Pont d'Armes - St Molf)

- **Les prés salés** (schorre) sont submersibles aux fortes marées et peuvent constituer de grandes étendues de schorre. L'eau est retenue dans des dépressions suffisamment longtemps pour permettre le développement larvaire. Les gîtes larvaires sont caractérisés par une multitude de dépressions plus ou moins grandes qui se mettent en eau de façon synchrone avec les marées et/ou les pluies.



Pré salé de la Torte (Frostidié- Assérac)

- **Les prés salés pâturés**, piétinés par les bovins, Chaque poinçonnement du sol (« pas de bête »), en retenant l'eau, créé un micro-gîte difficile d'accès. Au sein ou en bordure des prés salés, les fossés de drainage constituent également des gîtes larvaires.



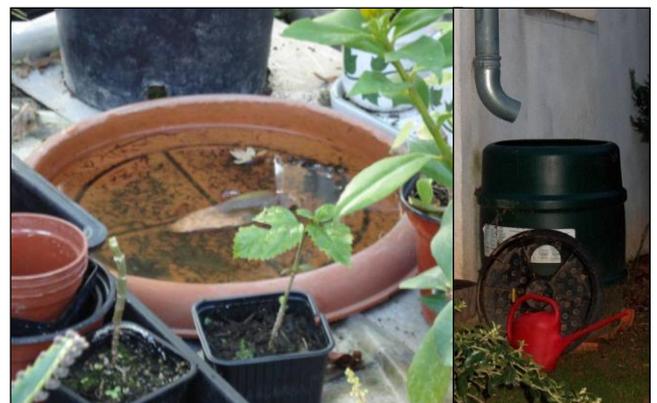
Pré salé Ile de la butte (Pont d'armes- Assérac)

- **Les sous-bois inondables en milieu doux**, de type aulnaie-chênaie, constituent des gîtes parfois importants, qui réagissent en fonction des précipitations. Ces gîtes peuvent nécessiter une à deux interventions par an, au printemps.



Les Equibadeaux (Bréca - Guérande)

- **Les gîtes de milieux urbains et périurbains** constitués des vides sanitaires, des avaloirs de bouches d'égout et des points d'eau stagnante dans les jardins. Ils abritent *Culex pipiens*, et nécessitent ponctuellement une intervention très localisée.



Soucoupe de pot de fleurs et récupérateurs d'eau